

LE REBOISEMENT DE LA RÉUNION

Indice bibliographique: F 96.5 (69)

Depuis qu'elle est devenue département français, la vieille colonie de la Réunion a connu un grand renouveau de curiosité et d'intérêt de la part de la Métropole; des enquêtes du « Monde » aux rapports des chargés de mission, en passant par les articles et publications des créoles résidant en France, une littérature volumineuse s'est efforcée d'en faire connaître le vrai visage à la Mère-Patrie; dans ce vaste ensemble, il est réconfortant de constater que tous les auteurs de bonne foi ont insisté sur la nécessité absolue de résoudre sans plus tarder certains problèmes cruciaux — et parmi eux tous — route, rail, tourisme, électricité — une plate toute particulière a été réservée à la restauration forestière, qui conditionne actuellement de façon vitale l'avenir du pays.

Depuis deux ans, cette restauration a été assurée au moyen d'importants crédits d'équipement par la Conservation des Eaux et Forêts, et les quelque trente mois d'efforts acharnés qui s'achèvent en cet hiver 1951 nous permettent de dresser un bilan de ce qui a été fait, un aperçu sérieux et étayé des perspectives d'avenir.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, qu'il nous soit permis de rappeler en quelques mots l'aspect du milieu physique et l'évolution historique de la propriété forestière à la Réunion.

Petite île voisine du Tropic (21° Sud), la Réunion se présente comme une ellipse dont les axes mesurent respectivement 72 et 47 km, formée presque exclusivement de montagnes volcaniques dépassant 3.000 mètres d'altitude dans le Massif Occidental, le plus ancien, et 2.500 mètres dans la partie Orientale, la plus jeune, où se trouvent encore des volcans en activité. Ce double pain de sucre est relié par des Hauts Plateaux appelés « Plaines » et compliqués de vastes effondrements — les Cirques, l'Enclos du Grand Brûlé, les profondes vallées de certaines rivières. La disposition du relief a entraîné la distinction classique d'une côte du Vent humide (1 à 4 mètres de pluie et plus) et d'une côte Sous-le-Vent sèche (1 mètre et moins de pluie). Deux saisons bien différenciées, l'une chaude et pluvieuse, l'autre fraîche et sèche, partagent l'année en deux parties à peu près égales, l'été du 15 octobre au 15 avril et l'hiver du 15 avril au 15 octobre. Des cyclones plus ou moins violents ravagent périodiquement l'île pendant les mois d'été, principalement de janvier à mars.

Primitivement, la forêt descendait jusqu'à la mer. Les zones basses ont été progressivement défrichées et occupées par des cultures, les parties hautes des propriétés, concédées « du battant des lames au sommet des montagnes » demeurant terres vierges et inexploitées. En 1874, après divers incidents soulevés par cette notion de « sommets des montagnes », un règlement forestier était publié, qui devait rester en vigueur jusqu'à la promulgation de la loi du 5 septembre 1941 qui fixe aujourd'hui le régime forestier à la Réunion. A l'occasion du règlement de 1874, de nombreux travaux de délimitation domaniale furent entrepris, ayant principalement pour objet de matérialiser sur le terrain, par une ligne parallèle au rivage de la mer, la notion par trop vague de sommet des montagnes. Cette « ligne domaniale » passe partout à haute altitude, parfois vers 1.400 à 1.500 mètres, c'est-à-dire presque à la limite de la végétation forestière.

Depuis cette époque, l'accroissement de la population, l'expansion de la culture du géranium dans les terrains d'altitude, l'insalubrité de la côte et l'exode de la population blanche à l'intérieur, la faiblesse aussi du Gouvernement en face des poussées démagogiques en faveur de la mise en culture de surfaces de plus en plus étendues, enfin les besoins de l'économie de guerre de 1942 à 1945, quand le blocus allié avait coupé la Réunion de tout contact avec le reste du monde, ont contribué à réduire toujours davantage la forêt pour amener le taux moyen de boisement aux environs de 20 % à 10 % seulement dans la région Sous-le-Vent, alors que le « minimum vital » est considéré comme étant de l'ordre de 33 %. De nous, les derniers vestiges de forêts, tant domaniales que particulières, ne faisaient l'objet d'aucune amélioration sérieuse, d'aucune rénovation méthodique, et semblaient condamnés à une longue, mais irrévocable, agonie aboutissant à la disparition totale.

Nous nous sommes donc trouvés en face d'une situation désastreuse, avec certes d'importants crédits à notre disposition, mais aucune archive sérieuse, aucune expérience méthodique, pas même de données précises sur les époques les plus favorables aux travaux ! Nous ne savions qu'une chose : « Les belles essences sont devenues à peu près introuvables et en tout cas ne jouent plus un rôle économique dans la construction.. Seuls, le tamarin des hauts, les eucalyptus et les filaos gardent un intérêt pratique ».

Nous avons donc estimé inutile de perdre beaucoup de temps et d'argent pour essayer de reconquérir ou de conquérir à la forêt les terres stériles sous climat subdésertique de la Plaine du Port ou des grandes coulées de tuf de St-Paul à St-Leu. Sans doute existe-t-il aux confins du Sahara des arbustes capables de coloniser de tels secteurs (prosons, jujubiers, etc...).

Mais il eut été ridicule de se lancer dans une entreprise hasardeuse alors que tant de terrains bien plus mal situés au point de vue de l'érosion étaient nus ou empiétés, qu'il importait avant tout

que l'Administration si souvent critiquée, soit à même de servir de modèle aux particuliers placés dans des conditions analogues, et par l'exposé loyal de ses succès, de ses échecs, de ses prix de revient, puisse fonder sur des bases solides sa politique de propagande et au besoin de coercition.

Par contre, la constatation désabusée citée ci-dessus sur le manque d'intérêt économique des belles essences nous a paru profondément navrante, et nous nous sommes efforcés de la vérifier avec l'arrière-pensée de l'infirmier. Autrement dit, notre double objectif a été d'une part de restaurer les zones de protection récemment défrichées qu'il fallait reboiser à tout prix avec les moyens du bord, et d'autre part, de mettre en valeur les quelques forêts de production encore disponibles.

I. — LES FORÊTS DE PRODUCTION

Le Cirque de Cilaos

Des trois grands cirques de l'île — Cilaos, Hell-Bourg, Maratte — celui de Cilaos, ouvert vers le Sud par le Bras de Cilaos, est sans doute le plus célèbre et le plus remarquable. D'accès relativement facile malgré un relief véritablement titanesque, il a de tout temps attiré touristes et malades en raison de son excellent climat frais et sec et de ses remarquables eaux thermales. Malheureusement les voyageurs n'ont pas été les seuls à en apprécier les charmes, et une assez importante population blanche s'y est fixée, « colonisant » d'abord les « îlets » — sortes de plateaux tabulaires découpés par les torrents qui les encerclent au pied d'un talus presque vertical atteignant couramment 500 à 1.000 mètres de dénivellation — puis s'étendant sur des pentes invraisemblables, dans des endroits sauvages séparés par plusieurs heures de marche des plus proches agglomérations. Soit par prescription acquisitive, soit par concessions régulières, des terrains constituant de véritables défis aux lois de l'équilibre sont devenus propriété légitime de pauvres hères qui n'ont eu qu'une hâte, les défricher — puis lorsque, en quelques années, des récoltes successives sans rotation ni amendement et l'érosion eurent ruiné toute fertilité, de recommencer un peu plus loin le même ouvrage. Les conséquences de ces folies s'étalent aujourd'hui avec une ampleur tragique. D'une part, une population de 5.500 âmes s'accroche misérablement à un sol incapable de la nourrir, et quoiqu'on en dise, dégénère rapidement sous l'influence de l'alcoolisme et de la consanguinité tout en se multipliant quantitativement à un rythme effarant ; d'autre part, la violence des torrents s'est accrue, les glissements de terrains ont atteint une fréquence et une importance sans précédent, la route d'accès est coupée à la moindre pluie un peu violente, les thermes ont été presque anéantis par le cyclone de janvier 1948 et sont actuellement en sursis très

provisoire, menacés chaque année de disparaître à jamais, comme les sources sulfureuses de Mafatte, enterrées avec tout un village sous des milliers de mètres cubes de déblais.

La restauration générale du Cirque pose des problèmes techniques, financiers, humains extrêmement complexes. Sans doute faudrait-il transplanter presque toute la population, reboiser des milliers d'hectares, construire de gigantesques ouvrages d'art dans un terrain instable, si l'on voulait vraiment stabiliser et sauver ce paysage peut-être unique au monde, et les terres agricoles de la Plaine sous-jacente.

Ce que nous avons entrepris depuis 1947 n'est qu'un commencement, le reboisement systématique de toutes les occupations illégales. Nous avons employé l'*Eucalyptus robusta*, le filao de Nouvelle Hollande (*Casuarina tenuissima*), le bois noir (*Acacia Lebeck*), le « lilas » (*Melia* sp), mais surtout le filao multipliant, remarquable par sa puissance de drageonnement, qui, après quelques années, recouvre le terrain d'un manteau absolument impénétrable. La lutte contre la population a été acharnée, à l'arrachage systématique de nos jeunes plants il a fallu répondre par l'arrachage des cultures vivrières et malgré tout, tant que la forêt n'est pas vraiment constituée, elle reste à la merci des coups de sabre, des mutilations, des destructions par le bétail.

Pendant les années de maximum d'effort, 1949 à 1951 (30 juin), les plantations neuves ont porté sur 352 ha (1.640.000 plants), les regarnis sur 387 ha (1.106.000 plants), les dégagements sur 1.041 ha représentant au 30 juin 1951 une dépense totale de l'ordre de 4.300.000 fr.

Le prochain exercice nous permettra de presque achever la reconquête des défrichés illicites, c'est-à-dire du tiers à la moitié du programme total qui s'impose.

Quel est l'avenir de ces travaux ? Presque exclusivement de protection, ils se maintiendront probablement en équilibre si l'homme les laisse tranquilles. Dans quelques secteurs d'accès relativement facile ou d'intérêt touristique, on aura sans doute avantage à enrichir les premiers boisements en « bois de couleurs » indigènes ou en essences introduites (chêne qui existe déjà et se régénère naturellement, cryptoméria, araucaria du Brésil), qui permettront la création de quelques séries mixtes, artistiques et productives. Les parties où resteront des habitants pourront être couvertes de châtaigneraies, cet arbre d'introduction malheureusement difficile semblant s'acclimater très bien dans cette région et pouvant fournir un important contingent à la nourriture humaine. Des vergers fruitiers, des cultures rationnelles sur terres fumées permettront à un millier de personnes de mener une vie décente autour du village de Cilaos, et assureront le minimum de vie sociale nécessaire à l'accueil des touristes et des estivants.

Dans le cirque de Mafatte, rien n'a été entrepris, tant à cause des difficultés d'accès que de la nécessité de concentrer notre effort sur un petit nombre de tâches. Dans le Cirque d'Hell-Bourg, la situation est heureusement beaucoup moins grave qu'à Cilaos. Une vingtaine d'hectares dans les « remperts » ont été reconquis à la forêt.

II. — LES FORÊTS DE PROTECTION ET DE PRODUCTION

Etang-Salé et St-Paul. - Les hauts de l'Arrondissement
Sous-le-Vent depuis la côte 1200.

Bien différent du problème de Cilaos est celui de la côte Sous-le-Vent, de la Possession à Saint-Louis, terre d'élection des destructeurs de forêts.

Sur la côte, les coulées de tuf stérile ont été couvertes d'une bande de sables coralliaires plus ou moins large qui s'enfle en un vaste bourrelet dans la région de l'Etang Salé. Ces terrains appartiennent au domaine soit au titre de la Réserve du Roy — les 80 premiers mètres du rivage — soit par suite d'expropriations pour cause d'utilité publique en 1874, et forment une espèce de virgule de 1.200 ha environ dont la tête serait Etang-Salé et la queue toute la bande côtière allant de cette localité au Port.

A partir de 1940, M. le Conservateur BENOIT a réalisé le reboisement des Pas Géométriques autour de St-Paul, et depuis 1947 nous nous sommes attachés à la reconstitution du massif de l'Etang-Salé (971 ha dont 780 considérés comme immédiatement reboisables et 650 comme régulièrement exploitables).

Le principal facteur limitant est ici la sécheresse extrême du climat, qui ne permet de travailler efficacement que pendant 45 jours environ entre avril et août, c'est-à-dire en saison « sèche », les pluies d'été étant séparées par de trop longs intervalles sans pluie et d'une chaleur torride grillant irrémédiablement 80 à 100 % des jeunes plants. Moyennant la présence de l'eau, le sable calcaire est fertile et convient au développement non seulement de la forêt, mais des fruits et des légumes. Aussi utilise-t-on deux modes de reboisement actuellement, la plantation en régie telle qu'elle se pratique en France, et la plantation par contrat qui consiste à louer pour deux ou au maximum trois ans un carré de terre à un paysan, qui plante en même temps que ses cultures les plants forestiers, moyennant une prime au rendement. Ce second système est excellent en lui-même et sera sans doute généralisé quand l'aménagement fonctionnera régulièrement. Au cours de la période de décadence qui a suivi la fin de la guerre, il a néanmoins donné lieu à de graves difficultés, beaucoup de locataires, encouragés par leurs élus, refusant de reboiser, avec sans doute le secret espoir d'acquérir finalement un droit de propriété sur les parcelles occupées.

L'essence jusqu'à présent presque exclusivement employée était le filao de pays (*Casuarina equisetifolia*). Les dégâts que lui cause un longicorne, *Coelosterna scabrata*, la sensibilité aux incendies de forêts pures un peu comparables à celles de pin maritime, le développement intense des morts-bois sous cette essence de lumière nous ont conduit à chercher au filao un associé. Des résultats très intéressants ont été obtenus avec le tamarin de l'Inde, *Inga Dulcis*, planté en regarni et en sous-étage dans les filaos de 6 ans, qui semble répondre à tous nos désirs et donne à maturité (vers 24 ans) un bois d'œuvre très apprécié, alors que le filao n'est guère utilisé que pour le chauffage.

Sur les quelque 600 ha à reboiser en 1947, 350 environ seront achevés cette année malgré une terrible sécheresse en 1950, qui détruisit presque tous nos travaux, et l'installation du sous-étage de tamarin de l'Inde se poursuit dans tous les jeunes peuplements clairiés par les incendies ou les attaques du coléoptère.

Forêt de protection ayant stabilisé les dunes qui caractérisent encore le relief, comme de grandes vagues figées, la forêt de l'Etang-Salé est aussi une forêt de production. On peut estimer, d'après nos travaux des dernières années à 40.000 fr. le prix moyen *très largement calculé* de reboisement d'un ha. On compte qu'à trente ans, cet hectare porte 1.000 à 1.500 arbres cubant en moyenne 1 m³ à 1,50 m³. Pour rester très modeste, comptons une production de 1.200 m³ par hectare (soit 40 m³ par ha et par an), ce qui est d'autant plus légitime que les souches se vendent aussi bien que les grumes à la Réunion. 1.200 m³ représentent quelque 400 cordes de bois de chauffage vendu actuellement 1.000 fr. la corde sur pied, soit un revenu net de 400.000 fr. par ha en négligeant les éclaircies et l'apport, que l'on peut espérer substantiel, du bois d'œuvre du tamarin de l'Inde.

Pour une surface régulièrement exploitable de l'ordre de 650 ha, le revenu annuel est donc estimable à au moins 8.000.000 CFA. Les mises en charge, actuellement fixées à 10 % assureront largement les travaux de reboisement, d'entretien de routes, chemins et périmètre. De plus, chaque année la population disposera régulièrement de 40 ha de terrain cultivable.

Ces brillantes perspectives sont-elles durables ? Il semble bien qu'à l'échelle habituelle de nos prévisions, la réponse ne fait pas de doute. On estime que la corde de bois de filao pèse de 2 tonnes à 2,5 tonnes, soit une production annuelle de l'ordre de 20.000 tonnes, alors que les besoins de l'île ont été estimés très soigneusement en 1947 à 250.000 tonnes. Sans doute une électrification générale du pays produisant du courant à bas prix réduirait-elle considérablement les besoins ; mais la marge est telle que l'on peut rester optimiste, d'autant que la première pierre des barrages dont on parle depuis 1931 n'est pas encore posée.



Forêt particulière de Bois-Blanc (Ste-Rose)

Niveau de la mer. Dans la région chaude et humide de Ste-Rose - St-Philippe (plus de 4 m de pluie par an) pousse la forêt de « bois de couleur », forêt très mélangée où l'on rencontre des essences remarquables. Sous les arbres de ces forêts ou sous des plantations artificielles de vacoas (*Pandanus utilis*) dont la feuille sert à faire des sacs, des cordes, des toitures, on plante la vanille qui s'enroule autour de ces tuteurs vivants.



Cirque de Cilaos

Altitude: 1.200 m (sur le plateau). Le versant gauche du Bras Rouge, l'un des plus importants torrents du Cirque. Le plateau forme l' « Ilet » sur lequel est construit le village de Cilaos. La photo est prise de l' « Ilet à Cordes », ainsi appelé car on y montait jadis avec des cordes.



Forêt domaniale de Trois-Bassins

Altitude: 1.700 m. Autrefois, forêt vierge de tamarins des hauts dominant des calumets et des fougères, aujourd'hui désert brûlé par de terribles incendies successifs entre 1940 et 1945; la vaine pâture, l'érosion, le manque de soins ont empêché toute régénération. La bande sombre à l'horizon est un lambeau de forêt intacte.



A l'autre extrémité de ce vaste plan incliné qui va de la mer au bord des Cirques de Mafatte et de Cilaos, la restauration forestière se présente d'une façon bien différente. De bas en haut, après les sables boisés, nous parcourons successivement le tuf stérile, les terres à cannes, puis vers 800 mètres environ, les cultures de géranium, la forêt et enfin les laves nues à partir de 1.700 à 1.800 mètres. Dans cette région, la « ligne domaniale » se situe, parallèlement à la mer, vers 1.400 mètres d'altitude et délimite une étroite bande boisée de 200 à 500 m de large presque exclusivement formée de tamarin des hauts (*Acacia heterophylla*), du moins là où il y a encore de la forêt. La bande de quelque 10 à 12 km de large des terrains particuliers qui va de la limite supérieure de la canne à la ligne domaniale, forme l'exemple par excellence de l'archaïsme dangereux des méthodes culturelles en honneur à la Réunion. A de très rares exceptions près, on peut dire que toute cette région a été totalement défrichée dans un passé récent, ce qui signifie que l'on a entièrement fait disparaître de magnifiques forêts sur des milliers d'hectares — on ne peut y songer sans frémir ! Sur les terres ainsi dénudées on a planté du géranium — sans fumure ni engrais —, puis, après deux à cinq ans, les cours baissant, le sol surtout étant usé jusqu'à la quintessence, le terrain est purement et simplement abandonné et se couvre d'herbe, de morts-bois, de fougères et de broussailles, dans les cas les plus favorables de boqueteaux d'*Acacia decurrens*. De place en place, un lopin de géranium ou de légumes, un troupeau errant de bœufs plus ou moins surveillés par un gamin en haillons... Ainsi passent 5, 10 ou 15 ans, et l'on recommence. Bien entendu, le grand moyen de défrichage est le feu, qui malheureusement ne s'arrête pas toujours à la ligne domaniale ; aussi dans certaines régions (Chaloupe, St-Leu, Trois-Bassins), la forêt est-elle entièrement, définitivement anéantie. Les photos aériennes sont éloquentes : de la mer à plus de 2.500 m d'altitude, il n'y a plus le moindre rideau d'arbres pour arrêter les trombes d'eau qui accompagnent les cyclones, plus le moindre couvert forestier pour retenir l'humus et absorber une partie des nappes de ruissellement. Je ne signale que pour mémoire les conséquences de cet état de choses, évidentes aux yeux des moins avertis : évolution rapide du climat vers la forme désertique, tarissement massif des sources, absence totale d'eau dans les rivières pendant 9 mois de l'année, ravage inouï des torrents dans les villes (Saint-Leu) et sur les routes et le chemin de fer.

La restauration entreprise ici revêt un double aspect.

Dans le Domaine : Régénération naturelle des forêts de tamarin des hauts, là où elle reste possible, selon la technique que j'expose-

rai plus loin à propos de Bélouve. Extension aussi large que possible de cette zone régénérée aux limites des parcelles encore boisées ou dont le sol renferme encore des graines. Création artificielle d'une forêt de transition là où le tamarin ne pousse plus.

Le premier point de ce programme, à peine amorcé, intéresse déjà une centaine d'ha. Le second et le troisième points n'ont pas encore démarré, sinon sous forme d'essais d'essences transitoires dont nous sommes entièrement débourvus pour le moment. Une première expérience tentée avec le chêne rouge d'Amérique choisi en raison de sa plasticité vis-à-vis du terrain, de sa pousse rapide, de son couvert épais, ne permet pas encore de se prononcer.

Hors du Domaine: Création d'un périmètre de restauration jusque vers la cote 1200, la limite inférieure du périmètre étant matérialisée par une ligne parallèle à la ligne domaniale. Reboisement de ce périmètre selon la même technique que dans le domaine.

La préparation des dossiers administratifs de restauration avance malgré les difficultés liées à l'absence de cadastre, de voies d'accès, au relief, et à l'hostilité de la population.

Nous espérons aboutir et mettre en train la création d'une immense forêt de 20.000 ha. Cette forêt justifierait l'ouverture de routes d'accès, un équipement complémentaire en câbles légers, type Câble-Lasso et devrait à notre avis être gérée entièrement par l'Administration, les propriétaires payant des frais de garderie, voire d'exploitation en régie, proportionnels à la surface possédée par chacun et touchant une part de revenu annuel, également proportionnelle à cette surface. Si l'on excède en effet les versants des ravines, quelques rares « cassés » de terrains, l'ensemble du massif est susceptible d'aménagement et d'exploitation régulière dont on peut légitimement fixer comme suit le revenu minimum par analogie avec les forêts métropolitaines comparables: Révolution de 100 ans - Volume minimum réalisable en coupe de régénération: 300 m³ (soit 3 m³ par ha et par an en produits principaux) - Prix moyen du m³ sur pied actuellement sans moyen de vidange autre que la tête d'homme: 3.000 fr. Soit revenu annuel de: $200 \times 200 \times 3.000 = 120.000.000$ CFA, et un revenu par ha et par an de l'ordre de 10.000 fr.

Ce chiffre est avancé à titre de minimum absolu, car la révolution est peut-être susceptible d'être raccourcie. Le volume moyen à l'ha exploitable en coupe de régénération est probablement supérieur, les éclaircies sont totalement négligées, ainsi que la plus-value unitaire attachée à des bois de débardage facile, de belle qualité (tranchage) exportable à l'étranger. Je suis personnellement persuadé qu'au taux actuel de la vie, c'est un revenu de l'ordre de 30.000 fr. par ha et par an que l'on peut escompter légitimement.

III. — LES FORÊTS DE PRODUCTION

Bélouve, Saint-Philippe, Providence

Ainsi, même dans les zones où des considérations de protection sont prédominantes, de magnifiques perspectives financières sont offertes, qui peuvent transformer totalement l'économie du pays. S'il n'y avait que ces espoirs, les esprits critiques auraient beau jeu pour nous taxer de fantaisistes et de rêveurs. Heureusement, la Réunion possède encore quelques forêts de production pure où la vérification au moins partielle de nos affirmations paraît imminente.

Chronologiquement, c'est la forêt de tamarin des hauts de Bélouve dont la mise en valeur a été tentée en premier.

Le plateau de Bélouve, à 1.600 m d'altitude, domine le Cirque de Salazie du haut d'un rempart de 700 m. On y accède par un étroit sentier (4 km, une heure et demie de marche). Quelques sentiers aussi sillonnent le plateau, dont le plus important est celui qui va du Poste forestier à la Plaine des Palmistes. Sur une superficie totale de plus de 8.000 ha, 2.000 environ sont occupés par une forêt naturelle pure ou mélangée de tamarin des hauts. Depuis plus de cinquante ans, des exploitations ont été poursuivies dans ce secteur par le service forestier, mais sans jamais penser à l'avenir, à l'exception d'un essai tenté par M. le Conservateur BENOIT, malheureusement très limité faute de crédits et abandonné ensuite ; et quand nous y sommes montés pour la première fois en octobre 1949, la forêt se présentait sur près de 100 ha comme une brousse inextricable de vigne marronne (*Rubus moluccanus* L.) enserrant des tonnes de bois renversés et enchevêtrés, et dominés par un peuplement très clair de vieux arbres tordus, morts ou dépérissants. Le parcours même était à peu près impossible, une progression de quelques kilomètres par un tracé ouvert au sabre à canne représentant un véritable tour de force, tantôt en équilibre sur des grosses branches, tantôt à plat ventre sous de véritables tunnels de troncs séculaires.

Aujourd'hui, sur près de 50 ha, tous les morts-bois ont été éliminés par l'écobuage : coupe rez-terre au sabre à canne suivie d'incinération, indispensable pour l'élimination de ces rebuts (qui en certains endroits, formaient un manteau de 2,50 m à 3 m de haut) mais aussi pour activer la faculté germinative des graines de tamarin. Ce fut l'œuvre de 5 à 6 mois.

Restait à éliminer les déchets ligneux qui, à eux seuls suffisaient pour rendre la marche presque impossible. Tout a été mis en œuvre : exploitation en régie, fabriquant notamment des bardeaux et du charbon de bois ; cession amiable à l'unité de produit ; distribution gratuite de branchages aux pauvres gens — ne pas oublier que tous les produits doivent être descendus à tête d'homme. Au 30 juin 1951, sur 20 hectares, une nouvelle forêt est née, un magnifique fourré

de jeunes plants serrés qui rappelle les plus belles régénérations naturelles de chênes et dont les bouquets les plus âgés ont déjà 2 mètres de haut ! Et dans ces fourrés, le forestier peut se promener le nez en l'air en rêvant aux futures éclaircies. En septembre nous aurons conquis 30 ha, et avant la fin de l'année peut-être, les 50 premiers hectares seront entièrement achevés.

Quel est le bilan actuel de l'opération ? En chiffres ronds, la dépense totale, avec les exploitations en régie, qui entraînent des frais fort élevés au mètre cube, car pour permettre le transport des matériaux il faut les mener à un stade semi-usiné (pièces, planches, bardeaux), ce travail d'équipement par excellence a coûté 900.000 fr. Les recettes correspondantes sont d'environ 810.000 fr., mises en charge comprises, soit un déficit global actuel de 10 %. Je trouve que ce chiffre vaut un long discours !... et les agents qui m'ont permis de réaliser ce travail sont seuls à comprendre vraiment la portée de ce bulletin de victoire.

Avant la fin de l'année, un câble de débarbage permettant à la fois la descente du bois à la route automobile, ainsi que l'accès à la forêt, sera sinon monté, du moins rendu à pied d'œuvre. Sous le peuplement grandissant de tamarins, un sous-étage de chêne rouge ou de choux palmistes pourra être installé, assurant la couverture du sol, obstacle insurmontable à la vigne marronne et source de nouveaux revenus.

Ici, point de pronostics ! J'espère dès l'année prochaine ou au plus tard en 1953 pouvoir fournir des bilans qui permettront notamment de vérifier la valeur des chiffres donnés ci-dessus pour la région de Saint-Paul - Saint-Leu.

*
**

Après Bélouve, et ses tamarins des hauts, nous avons interrogé anxieusement St-Philippe et ses bois de couleur où domine le natte (*Mimusops*, 2 espèces), bois imputrescible, inattaquable aux termites et d'une grande beauté, qui semblait se comporter en essence d'ombre alors que le tamarin est un arbre de pleine lumière. Après avoir délimité 8.000 hectares de forêt descendant ici jusqu'au rivage de la mer, après avoir parcellé toute la partie basse et y avoir regroupé les planteurs de vanille qui avaient pris l'habitude de cultiver leurs lianes un peu partout dans le domaine, les arbres servant de tuteurs — toutes opérations qui n'allèrent pas sans difficultés, principalement extra-forestières du reste — nous avons, sur une vingtaine d'hectares, supprimé les fougères et les plus petits morts-bois. Sous le couvert très sombre de la forêt, du jour au lendemain, les jeunes semis de natte sont apparus par dizaines, par centaines, par milliers. Une fois de plus la théorie se trouve vérifiée : sans doute reste-t-il à mettre au point la technique très prudente des coupes secon-

daïres, mais il est certain que 4.000 ha de forêts vierges pourront être mises très prochainement en coupes réglées, et qu'avec semis de graines, là où manquent les « géniteurs », nous substituerons presque sans frais une forêt *homogène* et *régulière* de bois précieux à la forêt actuelle d'essences mélangées et d'allure jardinée pour ne pas dire parfaitement désordonnée. Ainsi, avec quelques câbles légers, quelques tronçons de route (nous en avons déjà ouvert environ 5 km) une véritable « mine d'or » totalement perdue de vue pourra bientôt alimenter le marché local et refaire, à brève échéance, de la Réunion un centre d'exportation de bois. Dès le prochain exercice, nous envisageons de mettre notre technique en application dans quelques grandes forêts particulières de la région du Vent, qui pourront ainsi cesser d'être ce qu'elles étaient jusqu'à présent, des forêts « inexploitable », parce que, faute de méthode de régénération, toute coupe y est « abusive », exportant un capital jamais renouvelé; ce qui revient à dire aussi que, si ces nouveaux essais donnent satisfaction, il sera possible d'obtenir rapidement en bois de couleur, dans la Région du Vent, une ceinture forestière plus riche encore que la future ceinture de tamarins de la Région Sous-Vent.

Mettre en valeur les forêts existantes, ce qui était certes une de nos tâches essentielles, semble donc un problème en bonne voie de solution. Il nous est apparu que notre rôle eût été inachevé si nous n'avions pas essayé aussi de prévoir une dernière éventualité, la création d'une forêt riche dans des terres médiocres, actuellement occupées par la canne ou des cultures vivrières, mais dont la mise en valeur de façon différente peut se poser d'un jour à l'autre, soit que leur exploitation agricole rationnelle soit impossible, soit que la libre concurrence sur les marchés mondiaux de sucre à faible prix de revient ne permette pas de les maintenir en canne, hypothèse d'autant plus vraisemblable que Madagascar se lance à son tour dans la fabrication du sucre.

L'Etat ne possède pour ainsi dire rien dans ce secteur, sauf le petit domaine (environ 200 ha) de la Providence, allant de Saint-Denis au Brûlé entre 100 à 800 mètres d'altitude. Nous nous sommes efforcés de reconstituer cette forêt très appauvrie en nous préoccupant à la fois de l'aménager pour une production rentable, et surtout d'en faire une mosaïque d'essais comparatifs permettant à qui le désirerait de choisir en connaissance de cause le mode de reforestation le plus approprié à chaque cas particulier. A côté de parcelles plantées avec les essences classiques, filaos, eucalyptus, à l'ombre desquels nous essaierons des introductions de nattes, de choux palmistes, etc... nous avons créé des parcelles de benjoin (*Terminalia Benzoin*), de camphriers (*Cinnamomum Camphora*), de Bois noir des hauts (*Diospyros meladina*, ébène vrai de la Réunion presque entièrement disparu). A la prochaine saison des pluies, nous ten-

terons l'enrichissement direct en natte de parcelles occupées par des formations peu dégradées, et la plantation d'Acajou d'Amérique, le fameux Mahogany qui nous a été envoyé par nos collègues des Antilles et démarre très bien en pépinière.

Tous les essais mis en route en 49-50 et 50-51 ont donné jusqu'à présent toute satisfaction, la reprise a été en moyenne de 75 % et la pousse paraît normale. Souhaitons que ce modeste « jardin d'essai » fasse rapidement école !

Conclure est maintenant facile... L'Ile de la Réunion a connu le destin peut-être unique au monde d'être une terre entièrement vierge occupée et peuplée par la France dès l'origine et pour ainsi dire sans interruption. Elle a été vraiment dans le passé une métropole de la pensée, de l'esprit, de la culture française dans l'Océan Indien, une base militaire importante aux XVIII^e et XIX^e siècles. Mais après la conquête de Madagascar, son éloignement, ses côtes inhospitalières, son isolement des grandes routes maritimes, l'évolution économique et politique des autres colonies — au sens le plus large du mot — l'ont en quelque sorte enfermée en elle-même. Son élite l'a trop souvent abandonnée et de stériles querelles intestines ont absorbé ses forces vives. La monoculture de la canne, l'accroissement démographique lui ont enlevé ses plus sûres richesses naturelles et tout intérêt économique véritable pour la Mère-Patrie.

Après 50 ans de sommeil, dans le cadre de la départementalisation des plans d'équipement, et sous l'impulsion des techniciens métropolitains, le temps perdu est en train de se rattraper à un rythme accéléré dans tous les domaines. Aucune des « évolutions progressives » mises en route ne présente l'intérêt de l'œuvre de régénération forestière qui ne prétend rien moins que d'ajouter aux 100.000 tonnes de sucre qui forment actuellement le plus clair des exportations de l'île, 100.000 tonnes de bois précieux dont la production sauvera le pays d'une stérilisation définitive, emploiera une abondante main-d'œuvre (sans cependant entraîner des frais même de loin comparables à ceux d'Afrique-Noire par exemple), et est assurée de trouver toujours acheteur à prix élevé, le marché mondial du bois et plus spécialement celui de nos voisins — Maurice — Afrique du Sud — Indes, ne risquant pas de si tôt d'être saturé.

Saint-Denis de la Réunion, 15 septembre 1951.

MIGUET.
